

Migrants, le nécessaire équilibre entre la loi et la morale

MIGRANTS Septembre 2011, mai et juin 2012, la chasse aux Subsahariens en situation irrégulière semble obéir à une offensive coordonnée. Cependant, elle se fait souvent au détriment du respect des droits élémentaires et dans une confusion qui bafoue la dignité et l'humanité des victimes comme celle des forces de l'ordre et à travers elles, du pays tout entier.

SAÂD A. TAZI

Dans un climat qui tourne à la psychose, tous les ingrédients sont bons pour un scénario de mauvais film. Entre un député USFP, Abdelhadi Khayrat qui fait l'amalgame lors d'une séance de questions orales au Parlement en mai dernier entre les migrants et les terroristes formés en Libye ayant la volonté de déstabiliser notre pays ; des populations locales qui ont la pierre facile et des représentants de la loi qui vont au-delà de leurs prérogatives, la question des migrants s'impose en force et mérite qu'on y revienne sans passion.

Il faut dire que le sujet n'attire pas la compassion du plus grand nombre et que les dérapages sont aussi faciles que nombreux.

Une rapide lecture des forums qui adressent la question de la place des migrants au Maroc montre à quel point les préjugés ont la vie dure et les connaissances de ceux qui les véhiculent limitées.

Offensive coordonnée

Les arrestations massives à Taourirt, Casablanca et Rabat semblent être coordonnées dans une vaste offensive menée par les autorités locales pour débusquer les Subsahariens en situation illégale.

Sur le plan légal, le Maroc a le droit de faire respecter ses lois, en particulier sur l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc comme le précise la loi 02/03 du 11 novembre 2003.

Coincé entre l'Europe, qui se vit en citadelle assiégée et le continent africain où le rêve d'un Eldorado au sud fait prendre des risques insensés aux candidats, le Maroc s'est transformé en quelques années. De pays de passage, il est lentement devenu terre d'immigration. Ce glissement ne s'est pas encore accompagné de l'évolution du cadre légal et social pour gérer comme il se doit cette nouvelle donne.

Non respect des procédures

Interrogé par Le Soir échos,

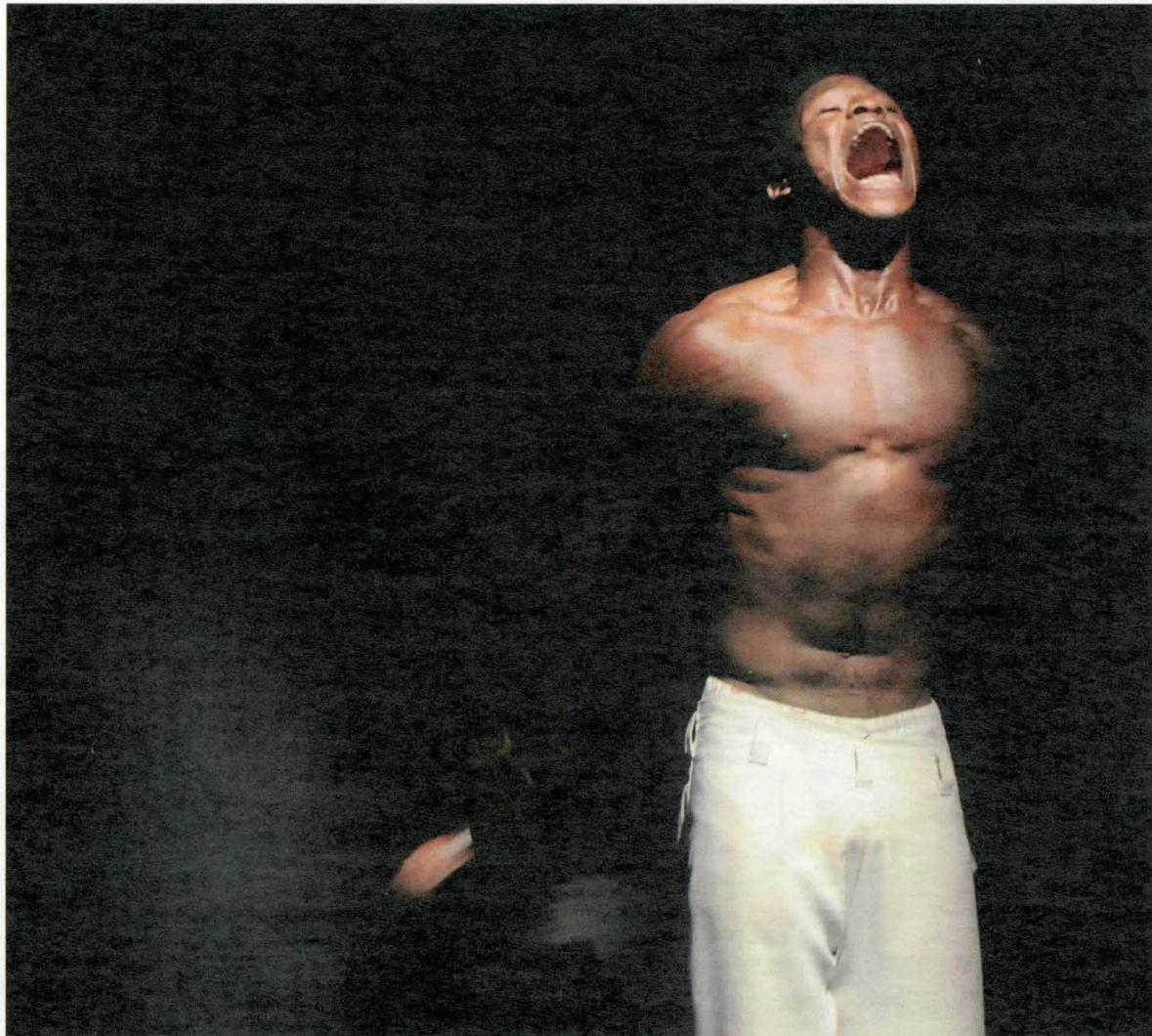


Photo de la pièce *Migrant Scène*, traitant de la difficulté d'être migrant.

Stéphane Julinet, responsable du volet juridique depuis octobre 2011 au GADEM (Groupe anti-raciste d'Accompagnement et de Défense des Étrangers et Migrants), voit dans les arrestations de ces derniers jours, qui ont vu plus d'une centaine de ressortissants subsahariens embarqués par la police, une « *accentuation qui se focalise sur les grandes villes depuis novembre 2011* ».

Il insiste lourdement sur le non respect des procédures, en particulier l'Article 23 « *L'étranger, qui fait l'objet d'une décision de reconduite à la frontière, peut, dans les quarante-huit heures suivant la notification, demander l'annulation de cette décision au président du tribunal administratif, en sa qualité de juge des référés* » qui n'est pas appliqué étant donné que les arrestations pas plus que

les examens ne se font jamais sur une base individuelle, que « *c'est le procureur qui prend la décision d'éloignement, alors que la loi précise que la décision est basée sur une décision administrative* ».

Regroupés à la frontière algérienne

Par ailleurs, l'article 29 précise que « *L'étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion ou qui doit être reconduit à la frontière, est éloigné : à destination du pays dont il a la nationalité, sauf si le statut de réfugié lui a été* » reconnu ou s'il n'a pas encore été statué sur sa demande d'asile ; à destination du pays qui lui a délivré un document de voyage en cours de validité ; à destination d'un autre pays, dans lequel il est légalement admissible.

Or tous les migrants sont re-

groupés à la frontière algérienne, qui, faut-il le rappeler, est officiellement fermée depuis 1994, sans se soucier ni de leur pays d'origine, ni de la manière dont ils sont entrés au Maroc et surtout sans l'intervention, prévue par la loi de leur ambassade, d'un interprète ou d'un avocat. Ce qui fait que la procédure est illégale du début à la fin.

Le respect de la loi, dans un contexte aussi sensible, puisque c'est de drames humains qu'il s'agit, doit permettre de garantir les droits et la dignité des personnes en cause.

Pour Julinet, « *le Maroc doit respecter ses propres lois et cesser de traiter la question des migrations sous un angle purement sécuritaire. Il est temps que le Maroc mette en œuvre une politique d'intégration digne de nom.* » ♦